

<b>Thème : Maîtrise de la langue</b>
--------------------------------------

## Exposé du cas

Vous êtes professeur de Mathématiques d’une classe de sixième. Vous vous inscrivez dans un travail collectif mené depuis plusieurs années avec vos collègues des autres disciplines autour de la maîtrise de la langue. Vous travaillez en particulier avec vos collègues de lettres et de sciences sur des termes utilisés en mathématiques qui peuvent avoir un autre sens dans d’autres contextes (centre, rayon, preuve, comparer, milieu etc.).

## Question

Comment le professeur de mathématiques d’un collège peut-il aider ses élèves à progresser dans la maîtrise de la langue ?

## Documentation fournie avec le sujet

*Document 1 : extrait de la liste des compétences à acquérir par les professeurs, documentalistes et conseillers principaux d’éducation pour l’exercice, de leur métier. (Bulletin officiel n° 29 du 22 juillet 2010)*

### **2 - Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer**

Dans son usage de la langue française, tant à l’écrit qu’à l’oral, le professeur doit être exemplaire quelle que soit sa discipline. Il est attentif à la qualité de la langue chez ses élèves. Qu’il présente des connaissances, fournisse des explications ou donne du travail, il s’exprime avec clarté et précision, en tenant compte du niveau de ses élèves. Il sait décrire et expliquer simplement son enseignement à la diversité de ses interlocuteurs, en particulier les parents.

*Document 2 : extrait de l’annexe du décret 11 juillet 2006 relatif au Socle commun de connaissances et de compétences.*

L’établissement d’un socle commun des savoirs indispensables répond à une nécessité ressentie depuis plusieurs décennies en raison de la diversification des connaissances. L’article 9 de la loi du 23 avril 2005 d’orientation et de programme pour l’avenir de l’école en arrête le principe en précisant que “la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l’acquisition d’un socle commun constitué d’un ensemble de connaissances et de compétences qu’il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société.” [...]

### **1 La maîtrise de la langue française**

Savoir lire, écrire et parler le français conditionne l’accès à tous les domaines du savoir et l’acquisition de toutes les compétences. La langue française est l’outil premier de l’égalité des chances, de la liberté du citoyen et de la civilité : elle permet de communiquer à l’oral comme à l’écrit, dans diverses situations ; elle permet de comprendre et d’exprimer ses droits et ses devoirs. Faire accéder tous les élèves à la maîtrise de la langue française, à une expression précise et claire à l’oral comme à l’écrit, relève de l’enseignement du français mais aussi de toutes les disciplines. Chaque professeur et tous les membres de la communauté éducative sont comptables de cette mission prioritaire de l’institution scolaire, [...]